



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 19 mai 2020 par visioconférence à compter de 9h30, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

### Sont présents :

Madame la conseillère Françoise Lafrenière  
Monsieur le conseiller Richard Léveillé  
Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau  
Madame la conseillère Denise Soucy  
Madame la conseillère Louise Robert  
Madame la mairesse suppléante Cheryl Sage-Christensen

### Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général Yvon Blanchard  
Madame l'adjointe exécutive et greffière Andrée Bertrand

### Avis de convocation

Les membres du conseil municipal ont reconnu avoir reçu l'avis de convocation daté le 13 mai 2020. Les délibérations et les discussions, à cette séance extraordinaire portent uniquement sur Adoption du N° 2020-05-003 décrétant une dépense et un emprunt de 2 262 900 \$ pour la réfection de la surface de roulement des chemins Lemens et Ryanville.

### Note au procès-verbal

La présente séance du conseil municipal est tenue en visioconférence Zoom, sans public, conformément à la résolution # 2020-05-128 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du conseil en date du 13 mai dernier.

### Ouverture de la séance par la maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

### 2020-05-152 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

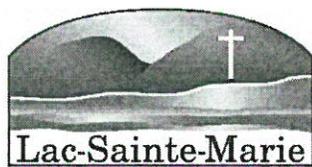
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2020-05-153 Adoption du Règlement N° 2020-05-003 décrétant une dépense et un emprunt de 2 262 900 \$ pour la réfection de la surface de roulement des chemins Lemens et Ryanville

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu d'adopter le Règlement N° 2020-05-003 décrétant une dépense et un emprunt de 2 262 900 \$ pour la réfection de la surface de roulement des chemins Lemens et Ryanville.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Canada  
Province de Québec  
MRC Vallée-de-la-Gatineau



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

Règlement # 2020-05-003

### Règlement N° 2020-05-003 décrétant une dépense et un emprunt de 2 262 900 \$ pour la réfection de la surface de roulement des chemins Lemens et Ryanville

**Considérant** que le conseil a procédé par appel d'offres public conformément aux dispositions des articles 935 et suivants du Code municipal pour la réfection de la surface de roulement des chemins Lemens et Ryanville ;

**Considérant** que le plus bas soumissionnaire suite à l'appel d'offres représente un montant de 2 113 137 \$ avant les taxes applicables ;

**Considérant** que le montant de la TVQ non remboursable représente une somme de 105 392 \$ ;

**Considérant** que le conseil a affecté à la réduction de l'emprunt une somme de 705 137 \$ provenant de l'enveloppement 2019-2023 du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec « TECQ » ;

**Considérant** que le conseil inclus une somme de 44 371 \$ représentant le 2 % d'escompte pour le financement par l'institution bancaire lors de l'appel d'offres effectué par le ministre des finances du Québec ;

**Considérant** que le montant à la charge des contribuables représente une somme de 1 557 763 \$ ;

**Considérant** que le présent règlement ne requiert pas l'approbation des personnes habiles à voter puisque ce sont des travaux de voirie et que la taxation est à l'ensemble de la municipalité ;

**Considérant** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 mai 2020 et que le projet du règlement a été déposé en même temps.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu que le conseil décrète ce qui suit :

#### ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de construction de voirie selon les plans et devis préparés par Monsieur Joël Lacroix, ingénieur du Service de génie municipal de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau portant le numéro LSM-1905, en date du 26 mars 2020, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de la soumission détaillée préparée par Monsieur Karl Lacroix, président de Construction FGK Inc. en date du 7 mai 2020, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A» et «B».

#### ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 262 900 \$ pour les fins du présent règlement.

#### ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 262 900 \$, incluant les frais d'escompte de 2 %, sur une période de 15 ans.

#### ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérait insuffisante.

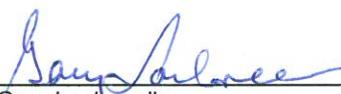
### ARTICLE 7.

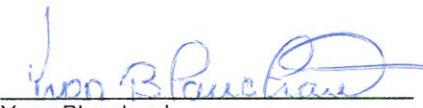
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
Gary Lachapelle  
Maire

  
Yvon Blanchard  
Directeur général

### Annexe A

MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU		PAQUET 15M-1901		La Municipalité de Lac-Sainte-Marie	
UNION DES MUNICIPALITÉS		RÉDUCTION DE LA SURFACE DE ROULEMENT		CHÉMIN LEMENS ET RYANVILLE	
CANTON DE LAKE CHARLES		BREVÈTE D'ÉTRÉTEMENT AVANT SOUMISSION			
6.02.21	Signalisation	1	Clocher	5 000,00 \$	5 000,00 \$
6.03.01	Section de la consommation	1	Clocher	5 000,00 \$	10 000,00 \$
<b>6.02.21</b> Fourrière et installation d'un nouveau transverseur					
6.02.21.01	Chemin Lachapelle - Ch. 1-220 PPHD 600mm x 15m	1	Clocher	11 000,00 \$	11 000,00 \$
6.02.21.02	Chemin Ryanville - Ch. 1-240 TTDP 2400mm x 15m	1	Clocher	90 000,00 \$	90 000,00 \$
6.02.21.03	Chemin Ryanville - Ch. 1-240 PPHD 600mm x 15m	1	Clocher	11 000,00 \$	11 000,00 \$
6.02.21.04	Chemin Ryanville - Ch. 4-400 PPHD 600mm x 15m	1	Clocher	11 000,00 \$	11 000,00 \$
6.02.21.05	Chemin Ryanville - Ch. 4-400 PPHD 600mm x 15m	1	Clocher	11 000,00 \$	11 000,00 \$
6.02.21.06	Chemin Lemens - Ch. 0-295 PPHD 600mm x 15m	1	Clocher	11 000,00 \$	11 000,00 \$
6.02.21.07	Chemin Lemens - Ch. 1-270 PPHD 600mm x 15m	1	Clocher	11 000,00 \$	11 000,00 \$
6.02.21.08	Chemin Lemens - Ch. 1-800 PPHD 600mm x 15m	1	Clocher	11 000,00 \$	11 000,00 \$
6.02.21.09	Chemin Lemens - Ch. 1-800 TTDP 2400mm x 15m	1	Clocher	85 000,00 \$	85 000,00 \$
6.02.21.10	Chemin Lemens - Ch. 4-600 PPHD 2400mm x 15m	1	Clocher	18 000,00 \$	18 000,00 \$
6.02.21.11	Chemin Lemens - Ch. 5-240 TTDP girafe 2800mm x 1300mm x 28m	1	Clocher	85 000,00 \$	85 000,00 \$
<b>6.03.01</b> Déchouage-mant de roulement de la chaussée sur 7 mètres de largeur					
6.03.01.01	Chemin Lemens	85 740	m <sup>2</sup>		
6.03.01.02	Chemin Ryanville	89 700	m <sup>2</sup>		
		<b>Sous total</b>	<b>175 440</b>	<b>1,75 \$</b>	<b>147 812,50 \$</b>
<b>6.03.02</b> Rechargement granulaire MG 337 sur une épaisseur moyenne de 150mm					
6.03.02.01	Chemin Lemens	53 800	m <sup>2</sup>		
6.03.02.02	Chemin Ryanville	44 800	m <sup>2</sup>		
		<b>Sous total</b>	<b>98 600</b>	<b>9,80 \$</b>	<b>919 800,00 \$</b>
<b>6.04.01</b> Fourrière et mise en place d'un traitement de surface double sur 7m de largeur					
6.04.01.01	Chemin Lemens	48 850	m <sup>2</sup>		
6.04.01.02	Chemin Ryanville	63 740	m <sup>2</sup>		
		<b>Sous total</b>	<b>112 590</b>	<b>8,00 \$</b>	<b>839 052,00 \$</b>
				<b>Sous-total (Ajusté taxes)</b>	<b>2 250 477,50 \$</b>
				<b>Impôts (10%)</b>	<b>225 047,75 \$</b>
				<b>Total (avant taxes)</b>	<b>2 475 525,25 \$</b>

  
Révisé par Del. Lachapelle, M.G.  
en date du 26 mars 2019



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie

## Annexe B

PROJET LSM 1905  
RÉFECTION DE LA CHAUSSEE DE RYANVILLE  
CHEMINS LEMENS ET RYANVILLE  
BOULEVARD DE SOUS-SOL

La Municipalité de  
Lac-Sainte-Marie

Entrepreneurs: *Construction FGK*

ITEMS	DÉSIGNATION DES QUANTITÉS	QUANTITÉ	UNITÉ	P.U.	MONTANT
<b>A.01</b>	<b>ORGANISATION DE CHANTIER</b>				
A.01.01	Signalisation	1	Global	4300.00	4300.00
A.01.02	Service de surveillance	1	Global	28930.00	28930.00
<b>A.02</b>	<b>Drainage</b>				
A.02.01	Installation et installation d'un piquetage (matériau)				
A.02.01.01	Piquetage de bois - Cot. 10x20x1000 - 100mm x 1.0m	1	Global	20870.00	20870.00
A.02.01.02	Chemin Ryanville - Cot. 10x20x1000 - 100mm x 1.0m	4	Global	106265.00	425060.00
A.02.01.03	Chemin Lemens - Cot. 10x20x1000 - 100mm x 1.0m	1	Global	11275.00	11275.00
A.02.01.04	Chemin Ryanville - Cot. 10x20x1000 - 100mm x 1.0m	1	Global	14000.00	14000.00
A.02.01.05	Chemin Ryanville - Cot. 10x20x1000 - 100mm x 1.0m	1	Global	14000.00	14000.00
A.02.01.06	Chemin Ryanville - Cot. 10x20x1000 - 100mm x 1.0m	1	Global	14000.00	14000.00
A.02.01.07	Chemin Lemens - Cot. 10x20x1000 - 100mm x 1.0m	1	Global	14000.00	14000.00
A.02.01.08	Chemin Ryanville - Cot. 10x20x1000 - 100mm x 1.0m	1	Global	77050.00	77050.00
A.02.01.09	Chemin Lemens - Cot. 10x20x1000 - 100mm x 1.0m	1	Global	18125.00	18125.00
A.02.01.10	Chemin Ryanville - Cot. 10x20x1000 - 100mm x 1.0m	1	Global	88475.00	88475.00
<b>A.03</b>	<b>Infrastructures</b>				
A.03.01	Travaux complémentaires de réfection de la chaussée sur 3 chemins de Ryanville				
A.03.01.01	Chemin Ryanville	45.230	m <sup>2</sup>		
A.03.01.02	Chemin Lemens	15.200	m <sup>2</sup>		
A.03.01.03	Chemin Ryanville	64.350	m <sup>2</sup>	1.57	102702.50
	<b>Sous-total</b>				
A.03.02	Excavation de fossés de 150mm de profondeur sur 3 chemins de Ryanville				
A.03.02.01	Chemin Ryanville	51.000	m <sup>2</sup>		
A.03.02.02	Chemin Ryanville	48.000	m <sup>2</sup>		
	<b>Sous-total</b>				
				7.65	737120.00
<b>A.04</b>	<b>Travaux de surface</b>				
A.04.01	Excavation et réfection de la chaussée de Ryanville devant le magasin				
A.04.01.01	Chemin Ryanville	99.000	m <sup>2</sup>		
A.04.01.02	Chemin Ryanville	48.000	m <sup>2</sup>		
	<b>Sous-total</b>				
				6.75	626971.50
	<b>Sous-total avant taxes</b>				1921034.00
	<b>Taxes</b>				192103.40
	<b>Total (avant taxes)</b>				2113137.40

*Yves KARL LACROIX*

REÇU 11 MAI 2020

### 2020-05-154      Embauche d'entrepreneurs locaux pour effectuer des travaux d'excavation sur les chemins Lemens et Ryanville

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie a procédé à un appel d'offres LSM-1905 pour la réfection de la chaussée des chemins Lemens et Ryanville et qu'elle a retenu la soumission de Construction FGK.

Considérant que la municipalité souhaite effectuer des travaux préparatoires pour excaver les fossés desdits chemins avant les travaux de réfection.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de retenir les services des entrepreneurs locaux aux taux horaires.

Mettre à la disposition du directeur des travaux publics, Monsieur Martin Lafrenière, un budget de 15 000.00 \$ pour effectuer des travaux d'excavation des fossés des chemins Lemens et Ryanville.

Autoriser le directeur des travaux publics à inviter et retenir les services d'excavation auprès des entrepreneurs locaux aux conditions ci-dessus mentionnées.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2020-05-155      Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 9h52.

*Gary Lachapelle*  
Gary Lachapelle,  
Maire

*Yvon Blanchard*  
Yvon Blanchard,  
Directeur général, secrétaire-trésorier